

**Grille d'évaluation de la présentation orale des métiers
(Elaborée conjointement par les élèves et les enseignants de l'ODP)**

La prestation orale n'excédera pas 5 minutes, suivie de 5 minutes maxima d'échanges avec le groupe.
Chaque élève obtiendra 2 notes.

1. Les élèves évalueront leurs camarades, sur 20, selon les critères ci-dessous.

Fond : (6 × 2 = 12 points)

Les exposés présenteront les métiers choisis à partir des six points suivants :

- La description des activités
- Les conditions de travail
- Les qualités nécessaires
- Les débouchés
- La carrière
- Les formations.

Forme : (8 points)

Les exposés devront tenir compte des quatre points suivants :

- Correction de la langue (2 points)
- Qualité de l'expression orale (articulation, audibilité...) (2 points)
- Détachement des notes (2 points)
- Dynamisme, originalité (2 points)

2. Les enseignants utiliseront la même grille, à laquelle ils ajouteront, sur 10, une évaluation de l'attitude pendant la séance 5 (attitude pendant les recherches, qualité de l'écoute, capacité à répondre aux questions, pertinence des interventions pendant les échanges, objectivité de l'évaluation ...)

Après chaque exposé les élèves devront répondre à quelques questions écrites, notées sur 20.